

De nouvelles données illustrent le caractère discriminatoire de la procédure Parcoursup

Aujourd'hui, alors que nous sommes mi-octobre et que la procédure Parcoursup s'est terminée il y a plusieurs semaines, nous restons sur un bilan incomplet de la nouvelle plateforme. En effet, le manque de transparence latente sur le fonctionnement de Parcoursup se fait toujours fortement sentir. L'analyse de la note flash du SIES du jeudi 18 octobre révèle le caractère discriminatoire de Parcoursup.

Les bachelier-e-s professionnel.le.s sont 12 fois plus nombreux.ses que les bachelier-e-s généraux.ales à n'avoir eu d'aucune proposition d'inscription

Si le nombre de bachelier-e-s généraux.ales n'ayant aucune proposition d'inscription à la fin de la procédure complémentaire est de 0,8%, le pourcentage de bachelier-e-s technologiques est 6 fois plus important. Il est jusqu'à 12 fois supérieur pour le pourcentage de jeune bachelier-e-s professionnel.le.s.

De même, ils et elles sont près d'un.e sur deux (47,8%) à s'être retrouvé.e.s sans aucune solution d'inscription dans la phase principale de Parcoursup.

D'autant que ce sont 23,6% des bachelier-e-s professionnel.le.s qui ont démissionné malgré qu'ils et elles aient eu une proposition d'affectation dans la phase principale et dans la phase complémentaire, preuve que les propositions réalisées par Parcoursup ne correspondaient pas aux attentes de ces jeunes.

Une discrimination se retrouvant dans le déroulement de la procédure Parcoursup

Via les chiffres donnés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, nous pouvons observer que les bachelier-e-s professionnel.le.s et technologiques ont reçu moins de propositions que les bachelier-e-s généraux.ales .

En effet, les bachelier-e-s professionnel.le.s ont reçu **en moyenne 1.9 fois moins** de propositions qu'un.e bachelier-e général.e. De même, les bachelier.e.s technologiques ont reçu **en moyenne 1,5 fois moins** de propositions qu'un.e bachelier-e général.e.

Cela se traduit également au niveau des phases d'attente : les bachelier-e-s, tous types de baccalauréats confondus, ont dû attendre 8 jours en moyenne pour recevoir une proposition mais, **les bachelier-e-s technologiques ont dû attendre en moyenne 3 fois plus longtemps que les bachelier.e.s généraux.ales** leur première proposition. Ce délai monte à plus de 4 fois (4,25) pour les bachelier-e-s professionnel.le.s par rapport aux bachelier-e-s généraux.ales.

De nombreuses zones d'ombre demeurent

Le Gouvernement continue à masquer les informations relatives au bilan de Parcoursup. Aucune information n'est donnée sur la répartition géographique des étudiant-e-s boursier-e-s, sur les taux de proposition d'inscription et d'acceptation par académie ou encore sur les taux de boursier-e-s par formation suite à Parcoursup.

De plus, nous n'avons pas aujourd'hui de taux d'acceptation des vœux préférentiels. Les vœux préférentiels correspondant aux anciens vœux 1 sur APB dans le cadre de la hiérarchisation. Sur Parcoursup, si les jeunes n'étaient pas amené.e.s à hiérarchiser leurs vœux, ils pouvaient renseigner un « vœu préférentiel ».

D'autant que le Ministère et les établissements universitaires se refusent encore à communiquer sur les critères de sélection mis en place malgré les demandes effectuées auprès de ces derniers.

C'est pourquoi l'UNEF revendique :

- **La publication d'informations complémentaires et claires** qui permettent de faire un bilan objectif de la mise en place de la procédure Parcoursup.
- **La mise en place d'un véritable plan d'investissement dans l'Enseignement Supérieur** afin de garantir des créations de places à la hauteur des besoins
- **La publication des algorithmes locaux** et des critères de sélection, définis par les établissements universitaires

L'UNEF continuera à se faire entendre jusqu'à la mise en lumière de l'ensemble des conséquences de la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université. Nous avons saisi avec plusieurs organisations le Défenseur des Droits en ce sens, qui a ouvert une instruction sur ce sujet.

Contact :
Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28
presse@unef.fr / eabanda@unef.fr